



Dispositif pour la mobilité Erasmus+ des personnes en situation de handicap Mobilités de personnel (Enseignement ou formation)

Le programme Erasmus+ et la mobilité des individus en situation de handicap

L'inclusion et la diversité est une priorité forte du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027. A ce titre, le programme Erasmus + accorde une attention toute particulière à l'accueil, à l'orientation et au soutien pédagogique et technique et surtout aux surcoûts liés à la mobilité des individus en situation de handicap. Il s'agit de faire en sorte que tout individu profite pleinement de son expérience de mobilité européenne.

Chaque établissement d'enseignement supérieur, en signant la [Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur \(ECHE\)](#), s'engage à assurer l'égalité d'accès et d'opportunités de mobilité aux participants de tous horizons. Par conséquent, les individus en situation de handicap peuvent bénéficier des services de soutien que l'établissement d'accueil offre à ses étudiants et personnels.

Subvention complémentaire

Au titre du « soutien pour l'inclusion », pour les **personnes en situation de handicap, d'affection longue durée ou un autre motif justifié susceptible d'entraver la réalisation de la mobilité**, le programme Erasmus+ prévoit l'octroi d'un financement complémentaire en plus de la bourse de mobilité pour la **prise en charge sur la base des frais réels** des dépenses nécessaires à la mobilité. Seront examinées en priorité les demandes concernant les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée (ALD). Erasmus+ vise à en faciliter sa participation.

Afin de préparer au mieux votre période de mobilité Erasmus +, vous devrez compléter une demande de fonds complémentaires que vous adressera le pôle Mobilité Erasmus+ de la Direction des Relations Internationales afin que vous indiquiez les coûts supplémentaires liés à votre handicap.

Quels sont vos besoins complémentaires ?

Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers: hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Comment candidater ?

Il vous faut vous adresser à la référente Handicap de la Direction des Relations Internationales pour vous aider à compléter **le dossier de demande de fonds complémentaires** :

Vous partez étudier ou faire un stage en Europe

dri-besoins-specifiques@unistra.fr

Maison Universitaire Internationale

11 Presqu'île André Malraux – 67100 STRASBOURG

N'hésitez pas à consulter le site <https://inclusivemobility.eu/>, outil en ligne de cartographie sur l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur.

Informations complémentaires

Consultez les témoignages Erasmus + suivants:

- [Exchange Ability](#) project
- [Exchange Ability](#) videos

Coordonnées de la mission handicap à l'UNISTRA

Service de la vie universitaire - Mission handicap

Campus de l'Esplanade

Studium

2 rue Blaise Pascal - 67081 STRASBOURG

svu-handicap@unistra.fr

Critères d'attribution et de financement de fonds complémentaires

Il sera possible pour l'établissement de déposer **de manière continue** des demandes de financement complémentaire pour ces publics **à la condition que les demandes par l'UNISTRA soient introduites auprès de l'agence Erasmus+ France 1 mois avant le début des mobilités.**

Les bénéficiaires sélectionnés pour l'octroi d'un financement complémentaire par l'établissement d'enseignement supérieur, sont obligatoirement déjà allocataire total d'une bourse européenne de mobilité de l'enseignement supérieur.

Les conditions d'éligibilité d'une candidature à un financement complémentaire dépendent de l'envoi du formulaire au Pôle mobilité Erasmus + de la DRI, plus d'1 mois avant le départ en mobilité de l'individu (pour permettre à la DRI de soumettre le dossier A mois avant le début de la mobilité), dûment complété et signé, ainsi que de l'annexion des différentes pièces listées ci-dessous, attestant notamment du type de handicap du bénéficiaire :

- ✓ Contrat de mobilité de l'individu
- ✓ Copie recto verso de la carte d'invalidité ou attestation médicale
- ✓ Copie de la décision PCH si attribuée à l'individu
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'hébergement spécifique, s'il y a lieu
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au transport, s'il y a lieu (attention uniquement réservé aux handicapés moteurs ne bénéficiant pas d'un logement au sein du campus)
- ✓ Certificat médical de moins de 3 mois spécifiant s'il y a lieu le suivi médical lors du séjour
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'assistance et au suivi médical
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au matériel didactique ou autres besoins
- ✓ Preuve que l'établissement d'envoi s'est assuré des conditions d'accueil adéquates
- ✓ Copie carte grise véhicule s'il y a lieu
- ✓ Attestation délivrée par l'organisme d'accueil, visant à vous informer des mesures prises pour l'individu en mobilité
- ✓ Toute pièce justifiant d'autres besoins.

Les frais pour les besoins spécifiques seront pris en charge sur la base des frais réels estimés par l'établissement après une analyse des besoins avec le participant.

L'Agence Nationale ne prendra en compte que les frais supplémentaires qui ne peuvent pas être couverts par d'autres sources de financements.

Chaque coût énoncé doit être justifié sous peine d'être rejeté. L'évaluation des besoins spécifiques doit être documentée et justifiée : factures, devis, échanges de mails...

L'ensemble des informations demandées dans le formulaire ont pour objectif de déterminer le plus précisément possible les coûts supplémentaires supportés par l'étudiant lors de son séjour.

Critères d'inéligibilité

Les candidatures de demande de fonds complémentaires seront déclarées inéligibles dans les cas suivants :

- La demande n'a pas été soumise dans les délais impartis

- La demande n'est pas correctement remplie et les justificatifs obligatoires et nécessaires à l'étude du dossier n'ont pas été annexés
- La déclaration sur l'honneur n'a pas été dûment signée par le bénéficiaire et le représentant légal de l'établissement du bénéficiaire, et annexée au dossier.

Informations utiles

- Vous avez parfois du mal à comprendre le vocabulaire « du monde du handicap » ?
N'hésitez pas à consulter **le glossaire** sur le site handicap.fr :
<http://informations.handicap.fr/art-etudiants-handicapés-mobilite-24-6878.php>
- L'Association nationale pour le Droit au Savoir et à l'Insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées donne **de très bons conseils quant à la préparation d'une mobilité d'un individu en situation de handicap** :
http://www.droitausavoir.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=34&Itemid=40
- Découvrez le témoignage d'un étudiant en situation de handicap parti récemment en mobilité :
<http://informations.handicap.fr/art-erasmus-etudiant-mobilite-24-6879.php>
- D'autres informations importantes peuvent être consultées sur le site European Agency for Development in Special Needs Education : <http://www.european-agency.org>.